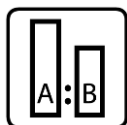


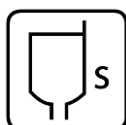
Fiche technique

ACQ204

IDROMATT VELLURE NEW



1000 ml +
200 ml +
100-200 ml



≈25-40" ASTM 4
à 25 °C



Ø 1,1 – 1,3 mm
3,5 atm
Nombre de couches 1-2



30 min à 70-80 °C

NATURE DU PRODUIT :

Peinture incolore mate à l'eau à base de résines de Polyester, offrant une bonne souplesse et une bonne résistance aux rayures.

DOMAINES D'APPLICATION :

Convient comme protection pour les objets en ABS, SAN, PC, PVC et, après flambage, en PP.

PRÉPARATION DU SUPPORT :

Le support doit être exempt de tout type de contaminant superficiel ; il doit donc être traité à l'aide de méthodes de nettoyage appropriées.

PRÉPARATION DU PRODUIT :

Composant A : **ACQ204** 100 parties en poids

Composant B : **CZW707** 20 parties en poids

Diluant : **Eau** 10-20 parties en poids

Pour la préparation du produit, ajouter le durcisseur et bien mélanger, de préférence à l'aide d'un agitateur mécanique, pendant quelques minutes, puis diluer avec de l'eau.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT :

TYPE DE PRODUIT	: Bi composant.	
ASPECT DU FILM	: Mat.	
COULEURS	: Transparent.	
POIDS SPÉCIFIQUE	: 1,07 kg/l ($\pm 0,02$)	
Viscosité à l'application	: N/A	
RÉSIDU SEC	: 34 % (± 2)	
SÉCHAGE	: - <i>Séchage à l'air</i>	: 5-10 min à 20 °C.
	: - <i>Séchage forcé</i>	: 30 min à 70-80 °C.
COUCHES RECOMMANDÉE	: Une couche croisée.	

STABILITÉ AU STOCKAGE :

ACQ204 : 12 mois dans des récipients hermétiques à l'abri du soleil (temp. max. 30 °C)

REMARQUES :

Toujours bien refermer les récipients de **CZW707** immédiatement après utilisation ; une fois la confection ouverte, utiliser dans les 5 jours. Peut réagir avec l'humidité atmosphérique.

NORMES DE SECURITE'

Respecter scrupuleusement les indications figurant sur l'étiquette et dans la fiche de données de sécurité.

Les données et informations contenues dans la présente fiche sont le fruit de notre expérience et de tests et essais de laboratoire rigoureux. Le processus de cycle de peinture étant toutefois un ensemble d'opérations qui échappent à notre contrôle, elles ne constituent en aucun cas une garantie quant aux performances finales du cycle lui-même.

Rév. 00 du 18/10